

Yves Rousset Rouard  
Maire Honoraire de Ménerbes  
Président du centre culturel Dora Maar

Ménerbes, le 16 mai 2025

Association Protégeons Ménerbes  
14 rue Cornille  
84560 Ménerbes

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir la décision positive du Tribunal Administratif de Nîmes en réponse à votre requête concernant l'arrêté du 11 août 2022 par lequel le Maire de Ménerbes a délivré un permis de construire entre l'ancienne et la nouvelle Mairie.

Je me réjouis que le Tribunal vous donne raison en regrettant que la Municipalité n'ait pas attendu la décision du Tribunal pour commencer et terminer ce chantier.

Il aurait été souhaitable également de contester l'avis de l'Architecte des bâtiments de France qui a déresponsabilisé la Municipalité.

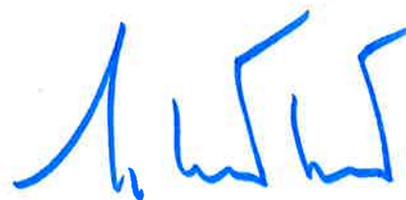
Enfin, il est surprenant que le projet initié pendant mon mandat par un architecte de Ménerbes, Franck Dufour, n'ait pas emporté l'adhésion des élus alors qu'il s'intégrait parfaitement par son esthétique à l'Hôtel d'Astier de Montfaucon devenu la Maison de la Truffe et du Vin.

Enfin, il est paradoxal que ce bâtiment destiné à promouvoir le Patrimoine soit une véritable injure à sa vocation.

Fort heureusement, il n'est pas compliqué de corriger cette façade et de modifier les ouvertures qui n'ont aucun charme.

Je souhaite que votre Association « Protégeons Ménerbes » apporte son soutien à la Mairie de Ménerbes et contribue à rassembler les finances pour rectifier cette erreur qui risque d'être une tâche sur le label d'un des plus beaux villages de France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Yves Rousset Rouard